

Ecole de la Présentation

37 Bd Charles De Gaulle

43300 LANGEAC

04.71.77.08.05

ec.present.langeac@gmail.com

www.ecolepresentation-langeac.fr



*Aider chacun à se
construire*

DOSSIER D'INSCRIPTION

Année scolaire 2021/2022



NOM de l'élève :

Prénom(s) :

Classe demandée :

Dans ce dossier, vous trouverez l'ensemble des informations relatives à l'école :

- Le projet éducatif
- Le règlement intérieur
- Le contrat de scolarisation
- L'autorisation de droit à l'image
- La fiche de renseignements
- Les tarifs

Pièces à joindre à ce dossier

- La photocopie de votre livret de famille (parent(s) et enfant(s))
- La photocopie de la page des vaccinations
- Un certificat de radiation en cas de changement d'école
- Une attestation d'assurances responsabilité civile et individuelle accident (au moment de la rentrée effective de l'élève)
- Un R.I.B. (si vous choisissez le prélèvement automatique)
- Le cas échéant : photocopie du jugement (divorce, séparation, garde alternée)



Merci de conserver

- Un exemplaire du règlement intérieur
- Un exemplaire du contrat de scolarisation



N'hésitez pas à consulter notre site

www.ecolepresentation-langeac.fr



Bienvenue à tous !

Etablissement privé de l'enseignement catholique, sous contrat avec l'Etat, l'école de la Présentation forme avec le collège Saint Joseph, un ensemble scolaire assurant sur Langeac un suivi des études de la maternelle à la troisième.

Les diplômes et les programmes sont identiques à ceux de l'enseignement public.

Accueillir les élèves, les parents

Scolarisation des élèves de la Petite Section (deux ans avant le 31 décembre 2021) jusqu'au CM2

Accueil personnalisé en petite section (rentrée échelonnée, temps passerelle avec les parents)

Réunion de rentrée pour chaque classe

Entretiens individuels avec chaque famille

Vivre des valeurs

Cadre de travail adapté au rythme de chacun

Valeurs humaines vécues au quotidien dans le travail et le relationnel

Participation à des actions solidaires et éco-citoyennes (Téléthon, pièces jaunes, collecte de stylos usagés, projet label éco-école ...)

Ouverture sur le monde : sorties pédagogiques, culturelles, sportives, classes découvertes

Prendre confiance et réussir

Présence d'une enseignante spécialisée un jour par semaine pour accompagner les enfants qui ont des besoins éducatifs particuliers (travail en petits groupes, en co-animation avec l'enseignante...)

Liaison école/collège

Utilisation du numérique (Tableaux Numériques Interactifs)

Intervenants en musique et en EPS

Informations pratiques

Horaires d'ouverture de l'établissement : 7h30 – 18h00

Horaires de classe : lundi, mardi, jeudi, vendredi de 8h45 à 12h et de 13h30 à 16h30

Ouverture portail arrière : 8h30 – 8h45 / 12h – 12h15 ; 13h15- 13h30 / 16h30 – 16h45

Restauration scolaire : ouverte à tous les élèves, inscription une semaine avant

Accueil garderie : la garderie est gratuite

Pour l'équipe éducative, le Chef d'Etablissement
Carine Batisse

Notre projet éducatif

Ensemble scolaire La Présentation Saint Joseph

Pour aider chacun à se construire

- + Nous voulons que l'Ecole et le Collège soient un lieu de vie où l'enfant :
 - s'enrichit de connaissances et de compétences
 - vit les valeurs (partage, pardon, honnêteté, franchise, respect, tolérance, confiance...) au regard de l'Evangile
 - prend et assume des responsabilités
 - devient autonome
 - développe son sens critique
 - cultive le goût de l'effort et du travail bien fait
- + Nous voulons éveiller l'enfant, le jeune à la découverte de sa richesse intérieure.
- + Nous voulons, en Ecole Catholique, proposer la foi dans le respect de chacun.

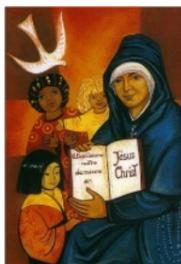
Pour vivre ensemble

- + Nous voulons accueillir chacun avec simplicité, en tenant compte de ce qu'il est, par des relations vraies avec tous.
- + Nous voulons respecter l'enfant, reconnaître ses difficultés, valoriser ses progrès, ses points forts et ses réussites.
- + Nous voulons être à son écoute en restant exigeant pour l'aider à grandir et développer tous ses talents.
- + Nous voulons faire découvrir aux enfants les qualités humaines qui règlent toute vie de groupe : le respect d'autrui, du bien commun ainsi que la richesse de nos différences.
- + Nous voulons l'ouverture aux autres par un travail en équipe, avec les écoles voisines, les familles et par la participation à la vie locale et paroissiale.

Cela ne pourra se réaliser que par l'engagement de chaque adulte (enseignants, éducateurs, parents,)
à mettre en accord ses actes et ses paroles.

Ce projet éducatif, enraciné dans l'Evangile et inspiré par nos fondateurs, Marie Rivier pour l'école, Jean Baptiste de Lasalle pour le collège, nourrit la vie de nos établissements.

En référence au projet diocésain, il se concrétise, par des objectifs et des actions dans le projet d'établissement, en termes de droits et de devoirs détaillés dans le règlement intérieur et, dans le projet d'animation pastorale, en respectant la liberté de conscience de chacun.



Marie Rivier (fondatrice de notre école)

« *Mettons-nous ensemble et nous ferons l'Ecole.* »

REGLEMENT INTERIEUR DE L'ECOLE

Ce règlement intérieur rédigé en concertation, aux vues de la législation en vigueur, stipule les lignes de fonctionnement et de conduite au sein de l'école. Chacune de ses dispositions doit être respectée par tous.

Inscriptions

Tous les enfants, atteignant l'âge de deux ans au 31 décembre 2021 peuvent être inscrits.

Les élèves venant d'une autre école doivent impérativement fournir un certificat de radiation.

Pièces obligatoires à fournir : Photocopie du livret de famille et des vaccinations
Attestation d'assurances responsabilité civile et individuelle accident

Vie de l'établissement

- **Horaires**

L'école est ouverte de 7h30 à 18h00 les lundis, mardis, jeudis et vendredis

Horaires de classe : Matin : 8h45 – 12h00 Après-midi : 13h30 – 16h30

- **Garderie**

Une garderie est assurée de 7h30 à 8h45, de 13h15 à 13h30 pour les externes et de 16h30 à **18h00, heure de fermeture de l'école**. En cas d'impossibilité occasionnelle et circonstanciée de respecter l'horaire, merci de prévenir l'école.

- **Secrétariat**

Mme Bonhomme Patricia vous accueille le lundi, mardi, jeudi et vendredi de 8h30 à 12h.

- **Restauration**

L'inscription à la cantine se fait une semaine à l'avance. Pour les réguliers, l'inscription est faite en début d'année. Pour les occasionnels, l'inscription se fait auprès du secrétariat par téléphone ou mail :

secretariat.present.langeac@gmail.com

Tout repas commandé sera facturé le mois suivant sauf en cas d'annulation une semaine à l'avance.

Hygiène et sécurité

- **Santé**

Si un enfant est malade pendant les cours, la famille sera prévenue.

Aucun médicament ne sera donné à l'école sans ordonnance.

Pour les demi-pensionnaires, un traitement pourra être donné de manière exceptionnelle sur présentation d'une ordonnance.

Dans ce cas, remettez les traitements à l'enseignant concerné, aucun médicament ne doit être laissé à un enfant.

Les séances d'EPS, y compris la natation, sont obligatoires.

Une dispense occasionnelle peut être accordée sur présentation d'un mot écrit par les parents.

Les dispenses de longue ou moyenne durée seront justifiées par un certificat médical.

- **Tenue**

Les élèves doivent se présenter à l'école dans une tenue propre et décente, éviter les vêtements trop courts (short, jupe). Par sécurité, les élèves doivent porter des chaussures qui tiennent bien les chevilles (pas de tongs, ni crocs). Les élèves doivent s'exprimer sans vulgarité.

- **Accès à l'établissement**

L'accès aux classes et à la cour est interdit pendant les heures de cours.

Si nécessaire, veuillez vous adresser au secrétariat ou au Chef d'Etablissement.

Seuls les parents de maternelle ont accès à la cour de 8h30 à 8h45 et de 13h15 à 13h30.

L'accès aux classes est interdit après 17h00.

- **Sécurité**

Eviter d'apporter des objets personnels (jouets, livres, jeux, bijoux, ...) surtout s'ils ont de la valeur.

En cas de perte ou de vol, l'école ne pourra être tenue pour responsable.

Les téléphones portables, MP3, MP4 sont interdits.

Tout objet considéré à caractère dangereux par l'équipe éducative pourra être récupéré et remis en main propre aux parents.

Penser à marquer les objets personnels et vêtements au nom de l'enfant.

Les chewing-gums sont interdits.

Il est interdit de fumer dans l'enceinte de l'école et de venir avec un animal de compagnie (même tenu en laisse).

Relations parents / école

- **Relations parents / enseignants**

Pour chaque classe, une réunion de rentrée a lieu en début de chaque année scolaire.

C'est un temps indispensable d'informations et d'échanges animé par l'enseignant de votre enfant.

En dehors de cette réunion, il est possible de rencontrer les enseignants **sur rendez-vous**. Les élèves disposent d'un **cahier de liaison** qui est un outil pour faciliter les relations courantes entre les familles et l'école.

En cas de problème, l'élève doit sans tarder en parler aux membres de l'équipe éducative afin de le résoudre rapidement. **Les parents n'ont pas le droit d'interpeller un autre enfant dans l'enceinte de l'école pour régler les différends.**

En cas de difficulté, adressez-vous au professeur de votre enfant qui vous recevra sur rendez-vous.

En cas d'incompréhension liée à une décision ou une information, les parents peuvent se renseigner auprès de l'enseignant puis, si nécessaire auprès du chef d'établissement.

- **Contrôle et suivi du travail scolaire**

Les évaluations, remises aux élèves sont transmises aux parents qui les signent et les retournent à l'école.

Le suivi parental est un facteur important de réussite scolaire.

- **Retards et absences**

Respecter les horaires d'entrée et de sortie favorise l'accueil de l'enfant et le bon déroulement de la classe même en maternelle.

Tout enfant inscrit à l'école est tenu au devoir « d'assiduité ». **Toutes les absences doivent être signalées avant 8h45** par téléphone (ou en laissant un message sur le répondeur).

Pour une absence prévue, une demande d'autorisation d'absence sera déposée auprès de l'enseignant(e) ou de la direction.

Elles seront justifiées par écrit par les parents sur papier libre en précisant le motif **au retour de l'enfant en classe**.

Au-delà de 4 demi-journées d'absence non justifiées, le Chef d'Etablissement est chargé de le signaler à l'Inspecteur de l'Education Nationale.

Les maladies contagieuses doivent être signalées ainsi que la présence de poux.

- **Recommandations**

Les parents confient leurs enfants aux personnes chargées de la surveillance. A partir de ce moment-là, ils restent sous la responsabilité de cette personne (pas d'allées et venues vers la famille afin de faciliter la surveillance).

Lors de l'inscription, vous avez rempli la fiche des « Personnes autorisées à récupérer votre enfant ». Si exceptionnellement, une personne non-inscrite sur la liste devait venir chercher votre enfant, merci de nous le signaler par écrit sur le cahier de liaison.

Pour les élèves qui quittent seuls l'établissement, merci de fournir une autorisation parentale écrite.

- **Matériel scolaire et locaux**

Les livres sont mis à la disposition des élèves. Un livre égaré ou détérioré sera facturé à la famille.

Les locaux, le mobilier, le matériel et les documents sont mis à la disposition des élèves. Les élèves s'engagent à les respecter.

Les élèves veillent à la propreté des locaux.

En cas de dégradation volontaire, les parents seront tenus pour responsables financièrement.

Eveil religieux

Notre école est un établissement catholique d'enseignement.

Nous avons à cœur de vivre et de proposer les valeurs de l'Évangile ainsi qu'un éveil spirituel lié au sens chrétien de la vie et des fêtes qui ponctuent l'année scolaire.

Tous les élèves bénéficient d'une heure hebdomadaire de culture chrétienne ou de catéchèse.

Les temps forts (Fête de la Présentation de Marie, Noël, Pâques...) font l'objet d'une célébration.

Soucieux d'établir des relations conviviales, dans le respect des droits et des devoirs de chacun, nous gardons un exemplaire dûment signé et vous en gardez un exemplaire.

A Langeac, le.....

Nom(s) et signature(s) des parents
ou du tuteur légal

Nom et signature de l'élève :

Nom(s) :

Nom :

Signature(s) :

Signature :



Ecole De La Présentation

Etablissement catholique privé d'enseignement sous contrat d'association

37 Bd Charles De Gaulle - 43300 LANGEAC

04 71 77 08 05

ec.present.langeac@gmail.com

CONVENTION DE SCOLARISATION

ENTRE L'ECOLE LA PRESENTATION de Langeac, d'une part

ET Monsieur et/ou Madame,
Demeurant.....
Représentant(s) légal(aux), de l'enfant,
En tant que père*, mère*, tuteur* (*Entourez la bonne réponse)

d'autre part.

IL EST CONVENU CE QUI SUIT :

Article 1^{er} - Objet

La présente convention a pour objet de définir les conditions dans lesquelles l'(es)enfant(s) sera(ont) scolarisé(s) par le(s) représentant(s) légal(aux) au sein de l'établissement catholique ECOLE LA PRESENTATION, ainsi que les droits et les obligations réciproques de chacune des parties.

Article 2 - Obligations de l'établissement

L'école LA PRESENTATION s'engage à scolariser pour l'année scolaire 2021-2022 :

L'enfant en classe de

L'établissement s'engage par ailleurs à assurer une prestation de restauration.

Cette prestation peut être suspendue par la direction en cas de non règlement des sommes dues par la famille.

Article 3 – Obligations du représentant(s) légal(aux)

Le(s) représentant(s) légal(aux) s'engage(nt) à inscrire l'(es) enfant(s) cité(s) à l'article 2 au sein de l'établissement ECOLE LA PRESENTATION pour l'année scolaire **2021-2022**.

Le(s) représentant(s) légal(aux) reconnaît(ssent) avoir pris connaissance du projet éducatif et du règlement intérieur de l'établissement et y adhérer.

Le(s) représentant(s) légal(aux) reconnaît(ssent) avoir pris connaissance du coût de la scolarisation de leur(s) enfant(s) au sein de l'établissement et s'engage(nt) à en assurer la charge financière.

L'établissement se réserve le droit de ne pas réinscrire le ou les enfants d'une famille en situation d'impayés.

Article 4 – Coût de la scolarisation

Le coût de la scolarisation comprend plusieurs éléments : la contribution familiale obligatoire, la cotisation d'adhésion à l'APEL (facultative), les frais divers (fournitures, manuels, sorties...) et les services proposés par l'établissement (restauration).

Article 5 – Assurances

Tous les élèves doivent posséder une assurance responsabilité civile et individuelle accident. Si vous souhaitez conserver votre assurance familiale, la copie de l'attestation d'assurance doit nous être présentée avant le 15 septembre. A défaut, l'élève sera automatiquement couvert par l'assurance de l'établissement qui vous sera facturée.

Article 6 - Droit d'accès aux informations recueillies

Les informations recueillies ici sont obligatoires pour l'inscription dans l'établissement. Elles font l'objet d'un traitement informatique et sont conservées conformément à la loi, au départ de l'élève, dans les archives de l'établissement.

Certaines données sont transmises, à leur demande, au rectorat de l'Académie ainsi qu'aux organismes de l'Enseignement Catholique auxquels est lié l'établissement.

Sauf opposition du(des) représentant(s) légal(aux), les noms, prénoms et adresses de l'élève et de ses responsables légaux sont transmises à l'association de parents d'élèves « APEL » de l'établissement (partenaire reconnu par l'Enseignement Catholique).

Conformément à la loi française n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, toute personne justifiant de son identité peut, en s'adressant au chef d'établissement, demander communication et rectification des informations la concernant.

Article 7 - Arbitrage

Pour toute divergence d'interprétation de la présente convention, les parties conviennent de recourir à la médiation de l'Autorité de Tutelle canonique de l'établissement : la Présentation de Marie.

Article 8 - Signatures

Cette convention devient effective **après confirmation de l'inscription** en fin d'année scolaire (passage dans la classe supérieure).

Article 9 – Renouvellement du contrat et réinscription

Chaque année la demande de réinscription et la signature d'une nouvelle convention de scolarisation doivent être faites pour la rentrée suivante. La Direction de l'école est en droit de ne pas renouveler l'inscription d'un enfant ou d'une famille si les termes du contrat de scolarisation ou le règlement intérieur ne sont pas respectés. La famille en sera alors avertie.

Fait en 2 exemplaires dont l'un reste à la famille.

A Langeac, le

Signature du Chef d'Etablissement

Signature du (des) représentant(s) légal (aux)



Ecole De La Présentation

Etablissement catholique privé d'enseignement sous contrat d'association



37 Bd Charles De Gaulle - 43300 LANGEAC

04 71 77 08 05

ec.present.langeac@gmail.com

Autorisation de consentement à :

l'obtention, le traitement, la diffusion et le stockage des données (image, voix et production) dans le cadre des activités scolaires

Informations sur cette autorisation :

L'établissement s'engage à ce que les images ne soient en aucun cas dénaturées ni détournées de leur contexte, par un montage ou par tout autre procédé. La légende ne pourra pas porter atteinte à la vie privée ou à la réputation de la personne.

Aucune rémunération ou contrepartie de quelque nature que ce soit, ne sera accordée à l'enfant et à ses représentants légaux.

D'autre part, les responsables légaux des enfants pourront faire valoir leurs droit d'accès, droit de rectification et droit à l'oubli sur ces données (art.34 de la loi « informatique et libertés » du 6 janvier 1978), Dans ce cas, ils devront le faire savoir par écrit à l'établissement en justifiant de leur identité.

Cette acceptation est valable pour la durée de scolarisation de l'enfant dans l'établissement.

(Loi n° 2018-493 du 20 juin 2018 relative à la protection des données personnelles)

Autorisation :

Pour qu'un personnel de l'Enseignement catholique ou journaliste puisse photographier ou filmer mon enfant et ses productions dans le cadre cité ; pour qu'il puisse reproduire et diffuser ces images ou sons sur les supports suivants : papier, cd-rom ou dvd, site internet de l'établissement/de la direction diocésaine, presse écrite et télévisée, réseaux sociaux ...

je soussigné(e) demeurant à _____, parent ou tuteur légal de l'enfant (nom prénom) _____ né(e) le _____ scolarisé(e) à l'école de La

Présentation à Langeac,

consens

refuse

le traitement, la diffusion et le stockage des données (image, voix et production) dans le cadre des activités scolaires.

Date et signature(s)



FICHE DE RENSEIGNEMENTS

L'ENFANT :

NOM :

Prénom :

Date de naissance : Lieu de naissance :

Classe:

RESPONSABLE

NOM : **Prénom :**

Profession :

Adresse :

CP : VILLE :

Tél domicile : Tél portable :

Tél bureau :

Autres numéros téléphones utiles (assistante maternelle, grands-parents ...) :

.....

.....

Adresse électronique :

CO-RESPONSABLE

NOM : **Prénom :**

Profession :

Adresse :

CP : VILLE :

Tél domicile : Tél portable :

Tél bureau :

Autres numéros téléphones utiles (assistante maternelle, grands-parents ...) :

.....

.....

Adresse électronique :

ENTREES ET SORTIES DE L'ECOLE

◦ L'enfant quitte-t-il l'école :

- Seul ? Oui Non

- En car ? Oui Non

◦ Personne(s) autorisée(s) à récupérer l'enfant :

.....

◦ Personne(s) ne pouvant en aucun cas récupérer l'enfant (en cas de séparation,...) :

.....

(Fournir une copie de la décision de justice)

◦ Autorité parentale (en cas de séparation, placement, ...) exercée par :

.....

(Fournir une copie de la décision de justice)

INFORMATIONS DIVERSES

◦ Je souhaite adhérer à l'association des parents d'élèves (APEL) et régler la somme correspondante lors de ma première facture.

Oui Non

◦ J'autorise la communication de mon adresse mail à l'APEL.

Oui Non

◦ Je souhaite souscrire à l'assurance scolaire de l'école et régler la somme correspondante lors de ma première facture.

Oui Non (je joins la copie de mon attestation d'assurance avant le 15/09. A défaut,

l'enfant sera couvert par l'assurance de l'établissement qui vous sera facturée)

◦ Je choisis le mode de paiement par prélèvement automatique.

Oui Non

Je joins un RIB (pour les familles qui adhèrent au prélèvement pour la première fois).

AUTORISATION PARENTALE

Je soussigné (NOM Prénom du parent ou représentant légal)

Adresse

Code postal VILLE.....

Responsable de l'enfant (NOM et Prénom)

Autorise mon enfant à participer aux activités à l'extérieur de l'école.

Autorise également, l'enseignant responsable à prendre si nécessaire des mesures d'urgences (intervention du médecin, hospitalisation, intervention du SAMU ou des pompiers).

A.....

le.....

Signature (s)

FICHE SANITAIRE

L'ENFANT :

NOM/Prénom :

Classe : Date de naissance :

RESPONSABLE

NOM et Prénom :

Adresse :

Code postal : Ville :

☎ Domicile :

Mobile :

Travail :

CO-RESPONSABLE

NOM et Prénom :

Adresse :

Code postal : Ville :

☎ Domicile :

Mobile :

Travail :

Personne à contacter au cas où nous ne pourrions être joints aux numéros précédents :

NOM : Prénom :

Tél domicile : Tél portable : Tél bureau :

RENSEIGNEMENTS MEDICAUX

Votre enfant est-il sujet à des allergies ? Oui Non

Médicamenteuses : Oui Non - produit :

Respiratoires Oui Non - produit :

Alimentaires Oui Non produit :

Autre : Oui Non produit :

Précisions sur l'allergie

Votre enfant est-il : 1. Anxieux : Oui Non .

2. Mal au ventre régulièrement Oui Non

3. Migraineux : Oui Non

4. Prend des médicaments : Oui Non

Si oui, lesquels.....

Je soussigné responsable de

déclare exacts les renseignements portés sur cette fiche,

autorise toute personne responsable de l'établissement à prendre toutes les mesures d'urgences (intervention du médecin, du SAMU au 15 ou des Pompiers au 18).

Signatures OBLIGATOIRES

Représentant 1

Représentant 2

TARIFS 2021-2022

CONTRIBUTION FAMILIALE		
	ECOLE	COLLEGE
Enfant 1*	30€/mois soit 300 €	32€/mois soit 320 €
Enfant 2	27€/mois soit 270€	29€/mois soit 290€
Enfant 3	21€/mois soit 210€	23€/mois soit 230€

*Correspond à l'enfant scolarisé dans le niveau de classe le plus élevé sur l'ensemble scolaire La Présentation/Saint Joseph
Paiement mensuel sur 10 mois par prélèvement automatique, chèque ou espèce.
Possibilité de paiement en une seule fois en début d'année.

RESTAURATION SCOLAIRE**	
Repas régulier (de 2 à 4 repas par semaine)	4,40€
Repas occasionnel	4,70€

** Le coût du repas englobe le repas ainsi que les frais d'encadrement et de service assurés durant cette pause.
Facturation mensuelle et paiement en fin de mois par prélèvement automatique, chèque ou espèce.

Notre école est ouverte à tous.

*Le critère financier ne doit en aucun cas constituer un obstacle à l'inscription d'un enfant.
Les familles qui éprouvent des difficultés financières peuvent se renseigner
auprès du chef de l'Etablissement.*

INSCRIPTION POUR LES REPAS

Nom et prénom de l'enfant :

Ne mangera pas à la cantine

Mangera occasionnellement

Mangera régulièrement les lundi mardi jeudi vendredi

Cocher la(les) case(s) de votre choix.